

Protocole de sortie à l'extérieure du multi-accueil

Dans le cadre du décret d'août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, il est précisé d'après l'Art. R. 180-1. « - **Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement** ».

Lors de sorties extérieures au multi-accueil, il est impératif de veiller à la sécurité des enfants.

Généralités :

Lors de l'inscription de chaque enfant, les parents signent une autorisation de sortie pour leur enfant. Nous leur expliquons quel type de sortie nous faisons, les mesures de sécurité qui sont prises.

En plus de ce document, chaque sortie donne lieu à un document explicatif que chaque parent doit signer. On y indique la nature de la sortie, la date et les dispositions prises par la structure.

Encadrement :

Lors de chaque sortie, le nombre de professionnel est au minimum de deux **dont au moins un est diplômé**. Le taux d'encadrement est d'un professionnel pour trois **enfants (sauf exception de la sortie à la piscine où l'on requiert un professionnel pour un enfant)**.

Les parents peuvent également accompagner pendant les sorties et sont en charge de deux enfants. **(Exception également pour la sortie piscine où chaque parent est responsable de son enfant qu'il accompagne)**.

La présence des stagiaires est possible, mais elle ne compte pas dans le personnel encadrant, sauf en cas de nécessité. L'équipe s'adapte alors en fonction de la situation et du groupe d'enfants.

Le personnel du centre socio-culturel Imagine est amené à renforcer l'équipe pour accompagner les enfants pendant les sorties.

La professionnelle diplômée doit avoir un téléphone pour joindre ou être joint par la structure.

Sortie en minibus :

Les sorties peuvent se faire avec le minibus du centre socio-culturel. Six enfants peuvent y monter simultanément. Deux professionnels au minimum doivent les accompagner. Les enfants doivent être bien attachés dans un siège auto adapté à leur âge.

Lors de la descente du minibus, chaque accompagnant prend en charge trois enfants, jusqu'au retour au multi-accueil.

Matériel à emmener : à adapter en fonction de la nature de la sortie

- Trousse de secours
- Doudou / Sucette des enfants
- Téléphone portable
- Eau /casquette / crème solaire en cas de chaleur
- Appareil photo

En cas d'urgence, appliquer les protocoles de la structure et tenir informé la directrice ou la directrice adjointe si aucune des deux ne se trouvent à la sortie.

Fait à Serémange-Erzange le 30/01/2024

La direction